

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	11
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :
22 octobre 2021

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°35.2021

Demande de subvention
auprès du Département
pour la voirie communale
dégradée en raison des
orages.

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 28 octobre 2021 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques, Jean-Guy
DRAMAIX, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc,
Bruno BLAIN, Jérôme MILLET.Excusés : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MILLET Jérôme), MORIN
Catherine (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence), NOUVEL Alain (a
donné pouvoir à THIRIOT Christian).

Secrétaire de séance :

Mme MARCHAL Laurence

Monsieur le Maire explique que le Département a prévu une dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la remise en état des chemins communaux dégradés en raison des orages et fortes précipitations intervenus les 25-26 septembre.

Le financement départemental est de 40%.

Il propose aux élus de se prononcer sur les chemins suivants :

- Bas chemin Partivour
- La moulière
- Pré chauvin après guinguette sur une longueur de l'ordre de 800 mètres.

Le total des devis s'élève à 4 830.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention
- D'approuver la liste des chemins présentés,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600431-20211028-DELIB35_2021-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 28 octobre 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

